

Lausanne, Le 10 mars 2026

### **Communiqué de presse Uniterre :**

## **Crise du lait en Suisse : quand l'absence de courage et de vision politique met les producteur.trices à genoux**

Alors que la situation du marché laitier suisse est dramatique :

- Le prix indicatif du lait segment A est passé, début février 2026, de 82 cts à 78cts<sup>1</sup> ;
- Mooh, le plus gros acheteur de lait suisse, annonce des prix de base fixés à 50 cts/kilo de lait pour les mois de février à mai 2026 ;
- Les appels à baisser la production laitière, depuis plusieurs mois, excédentaire d'environ 10% actuellement, n'a que peu d'effet, et que pour « forcer » cette baisse de la production laitière, et sous l'impulsion de l'Interprofession Lait (IP Lait), mooh annonce un prix du lait segment C de 20 cts/kilo pour le mois de février 2026, puis de 18 cts/kilo pour les mois de mars à mai 2026 ;
- Le trafic de perfectionnement<sup>2</sup> a explosé ses dernières années : l'importation de poudre de lait est passée de 1'000 tonnes en 2019 à quasi 5'000 tonnes en 2024<sup>3</sup>. Sur 2024, 2'000 tonnes de beurre ont été importés également alors que la Suisse croule sous le beurre et la poudre de lait. Et cerise sur le gâteau : Mondelez prévoit d'importer 924 tonnes de beurre dans le cadre de ce trafic de perfectionnement pour la fabrication de son Toblerone ;
- Alors que du lait à dû partir au biogaz faute d'absorption par les transformateurs
- Que de ce fait le moral des producteur.trices de lait est au plus bas ;

Le Conseil Fédéral vient de donner son avis sur la **motion parlementaire 25.4899 « Pas de force obligatoire générale pour l'Interprofession du lait (IP Lait) sans condition »** de notre ancien collègue d'Uniterre, Rudi Berli, désormais Conseiller National : circulez, il n'y a rien à voir, tout va bien dans le meilleur des mondes !

Le 19 décembre 2025, Rudi Berli demandait au Conseil Fédéral, au travers de cette motion parlementaire, de « subordonner la déclaration de force obligatoire générale de l'Interprofession du lait aux conditions suivantes :

- un contrat-type pour l'achat de lait, dans lequel les quantités de chaque segment sont fixées en kg, et les prix pour au moins trois mois
- le caractère volontaire de la livraison de lait B et C »,

En effet, cette force obligatoire a été renouvelée à l'IP Lait SANS conditions en novembre 2025, malgré nos appels et alors que la **motion 19.3952 « Améliorer les termes du contrat-type de l'Interprofession du lait »**, avait été acceptée par le Conseil National et le Conseil des États en 2019 et 2020. Cette motion demandait des prix définis pour les segments A et B au moins trois mois à l'avance et le caractère volontaire de la livraison du lait segment B.

Dans sa réponse du 18 février 2026, le Conseil Fédéral ne souhaite pas rentrer en matière sur la fixation d'un prix pour au moins trois mois, se cachant derrière le fait que « *le contrat-type reste avant tout un contrat de droit privé* ». De plus, le Conseil Fédéral indique dans sa réponse approuver finalement que « *l'IP Lait (ait) choisi de ne pas fixer dans le contrat-type d'achat de lait les quantités et les prix des différents segments sur au moins trois mois ni les quantités en kilogrammes pour les producteurs.* » craignant que les prix du lait « *seraient plus bas* ». Le Conseil Fédéral approuve aussi dans sa réponse la non mise en application de cette motion parlementaire concernant le caractère volontaire de la livraison du lait segment B, en arguant que « *La*

*livraison volontaire de lait dans le segment B mettrait ainsi en danger la segmentation* ». Quel déni de démocratie.

Il serait grand temps d'arrêter d'être paralysé par la peur de tout changement et enfin avoir le courage de réformer ce marché laitier en plein marasme structurel.

Enfin, que fait la Fédération des producteurs Suisses de Lait (FPSL) alors qu'elle a un budget annuel de 37 millions, dont 23 millions proviennent des cotisations des producteur.trices et qu'elle a du poids ? A part plusieurs appels à réduire la production, c'est silence radio. Cela questionne.

Cher FPSL, ne serait-il pas temps de vous réveiller et de vous battre notamment activement contre ce trafic de perfectionnement délirant, alors que l'UDC a demandé à M. Parmelin l'interdiction temporaire de ce trafic de perfectionnement ? Par solidarité, que pensez-vous d'un arrêt temporaire des cotisations prélevées aux producteur.trices de lait ou au moins de mettre cet argent dans un fonds de soutien/compensation aux producteur.trices de lait qui décident de diminuer leur production ? Montrez-nous concrètement ce que vous mettez en place pour améliorer les prix du lait et la situation désastreuse actuelle.

Comme nous le martelons depuis des années, le marché laitier a besoin d'une refonte complète de son système avec notamment :

- **Des prix rémunérateurs, qui couvrent les coûts de production, avec la mise en place d'un système de prix plancher, en priorité sur le lait segment A et pour les 180'000 premiers kilos de lait coulé sur chaque ferme laitière, couplé d'une gestion des quantités !**
- **Une interdiction des doubles casquettes au sein de l'IP Lait couplé d'une meilleure représentation des producteur.trices au sein de l'IP Lait et de la FPSL**
- **Une livraison du lait segment B volontaire, sans préjudice en cas de non-livraison.**
- **Et dans l'urgence pour faire baisser la production laitière : mise en place d'un fonds de compensation pour les producteur.trices qui jouent le jeu de cette diminution.** En ce sens, mooh a annoncé fin janvier un bonus de respectivement 2 cts et 4 cts/kg de lait pour les producteur.trices qui réduisent respectivement à 95% et 90 % leur production par rapport au même mois de l'année précédente.

**Il devient urgent que nous nous entourions de personnes capables de faire preuve de courage et de détermination pour engager de véritables réformes, sans se laisser freiner par la peur ou par l'immobilisme.**

<sup>1</sup> <https://uniterre.ch/fr/decision-de-linterprofession-lait-de-baisser-le-prix-du-lait-segment-a-de-4-centimes-cest-un-scandale/>

<sup>2</sup> il s'agit d'un régime douanier spécial permettant aux agro-industriels d'importer des marchandises étrangères (ex. beurre, poudre de lait) sans taxes douanières ou drastiquement réduites en vue de leur transformation, avant d'être réexportés.

<sup>3</sup> <https://uniterre.ch/fr/situation-du-marche-laitier-impasse-structurelle/>

#### Contacts :

Berthe Darras (F) : 079 904 63 74, [b.darras@uniterre.ch](mailto:b.darras@uniterre.ch)

Rudi Berli (D/F): 078 707 78 83, [rudi.berli@parl.ch](mailto:rudi.berli@parl.ch)